

## COMMUNE DE SAINT-POINT \* 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

### Séance du 21/02/2020

convocation du 13/02/2020

affichage du 13/02/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BACQ, Maire.

**Etaiant présents :** Mme Jocelyne BACQ, Maire ; M. Pierre-Marie DURIEZ, M. Patrick ALFANO, adjoints ; M. Joël BERGERON ; M. Pierre CINIER ; M. Albert DE VRIES ; M. Fabien DESCHIZEAUX ; Mme Sylvie MORIN ; M. Pierre-Yves QUELIN

**Excusé :**

**Absente :** Mme Maryline MILLY

Mme Sylvie MORIN a été désignée secrétaire de séance.

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Budget épicerie : compte de gestion 2019
- Budget épicerie : compte administratif 2019
- Budget commune : compte de gestion 2019
- Budget commune : compte administratif 2019
- Budget commune : affectation des résultats 2019
- Budget commune : budget primitif 2020
- Groupement de commandes
- Panneau information art roman église
- Demande de subventions huisseries vestiaire école / DSIL
- Questions diverses

### ADOPTION COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2020

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres représentés (9 votants)

### DELIBERATION 2020-007 : BUDGET EPICERIE / EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire :

- expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Monsieur le Trésorier de Cluny à la clôture de l'exercice,
- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Cluny.

### DELIBERATION 2020-008 : BUDGET EPICERIE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après présentation des différents comptes, le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, en dehors de la présence du Maire, le compte administratif de l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	<b>0.00</b>
	Réalisé :	<b>0.00</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	<b>0.00</b>
	Réalisé :	<b>0.00</b>
	Reste à réaliser :	0.00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	<b>11 691.59</b>
	Réalisé :	<b>10 961.65</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	<b>11 691.59</b>
	Réalisé :	<b>3 572.90</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	-7 388.75
Résultat global :	<b>-7 388.75</b>

**DELIBERATION 2020-009 : BUDGET COMMUNE / EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

Madame le Maire :

- expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Monsieur le Trésorier de Cluny à la clôture de l'exercice,
- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Cluny.

**DELIBERATION 2020-010 : BUDGET COMMUNE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Après présentation des différents comptes, le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, en dehors de la présence du Maire, le compte administratif de l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	<b>361 476.65</b>
	Réalisé :	<b>155 096.76</b>
	Reste à réaliser :	00.00

Recettes	Prévu :	<b>361 476.65</b>
	Réalisé :	<b>97 977.16</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	<b>518 625.32</b>
	Réalisé :	<b>219 804.73</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	<b>518 625.32</b>
	Réalisé :	<b>257 450.31</b>
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>-57 119.60</b>
Fonctionnement :	<b>37 645.58</b>
Résultat global :	<b>-19 474.02</b>

**DELIBERATION 2020-011 : BUDGET COMMUNE / AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme le Maire, après avoir approuvé les comptes administratifs du budget communal et du budget annexe de l'épicerie de l'exercice 2019 le 21 février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

	Résultat clôture exercice 2018	Affectation résultat 2018	Résultat clôture exercice 2019	Résultats budget épicerie à reprendre	Résultats cumulés
<b>Fonctionnement</b>	-1 490,33		-57 119,60		-58 609,93
<b>Investissement</b>	268 181,65	1 490,33	37 645,58	-7 544,84	316 792,06
<b>SOLDES</b>	286 691,32	1 490,33	-19 474,02		258 182,13

**DECIDE, à l'unanimité**, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2019 : excédent de 258 182.13 €

- Résultat reporté en fonctionnement : **258 182,13 € au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement** du budget primitif 2020 ;
- Résultat d'investissement reporté : **58 609.93 € au compte 001 en dépenses de la section d'investissement** du budget primitif 2020 ;
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : **58 609.93 €**

**DELIBERATION 2020-012 : BUDGET COMMUNE / VOTE BUDGET PRIMITIF 2020**

Après lecture détaillée des différents comptes, le **budget primitif 2020** de Saint-Point, qui reprend intégralement les résultats de l'exercice antérieur et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 467 882.13 € pour la section de Fonctionnement

- 260 735.93 € pour la section d'Investissement

est soumis au vote du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2020.

#### **DELIBERATION 2020-013 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX AVEC SUPPORTS, PLAQUES ET NUMEROS DE RUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-28,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique relatifs au groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe de la présente délibération,

Madame le Maire expose que l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire nécessite la création d'adresses normées permettant de localiser précisément chaque logement grâce au nom de la voie et au positionnement de cette voie.

La mise en œuvre de l'adressage est également un enjeu d'aménagement du territoire puisqu'il permettra :

- Une rapidité d'intervention des secours d'urgence,
- Une optimisation des services (réseaux, collecte des déchets, services à la personne...),
- Une efficacité de l'acheminement du courrier,
- Une meilleure navigation GPS pour les habitants et visiteurs,

Une simplification des opérations de recensement de la population.

La Poste est chargée du recensement de toutes les voies, de la réalisation du plan d'adressage et de l'accompagnement à la communication auprès des habitants.

Suite au numérotage réalisé par les communes membres, il apparaît pertinent de coordonner et de mutualiser, à l'échelle de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, l'achat des panneaux avec supports, des plaques et des numéros de rue afin d'en réduire les coûts et d'en harmoniser la forme.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Saint-Point au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue,
- **D'ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue, telle qu'il est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer le marché subséquent issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande,
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue seront inscrites au budget correspondant.

#### **DELIBERATION 2020-014 : INSTALLATION PUPITRE INFORMATION EGLISE**

Madame le Maire explique que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne propose d'installer sur la commune de Saint-Point un pupitre d'information près de l'église.

Cette installation s'inscrit dans une démarche collective, à l'échelle d'un ensemble patrimonial homogène et polarisé par les grands monuments de Cluny, Tournus et Mâcon, qui doit permettre de mieux faire connaître la richesse exceptionnelle du territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'installation d'un panneau d'information à l'église.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **DELIBERATION 2020-015 : DEMANDE DE SUBVENTION HUISSERIES VESTIAIRE ECOLE / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Madame le Maire rappelle que les huisseries de l'école ont été changées en 2019. Les huisseries du vestiaire de l'école sont à changer. Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune de Saint-Point souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 065 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** le principe de la réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Compteurs LINKY

Mme Sylvie MORIN fait part d'une information au sujet des compteurs Linky. Il est possible de demander gratuitement des mesures de l'exposition aux ondes émises par les compteurs Linky en remplissant le formulaire Cerfa n°15003\*02. Mme Morin souhaite que cette démarche soit mise en place afin de contrôler l'émission des ondes dans le vestiaire de l'école maternelle. Par ailleurs, le ministère de la transition écologique a affirmé la possibilité offerte aux particuliers de refuser la mise en place d'un compteur Linky si celui-ci n'est pas accessible.

### ✓ Anniversaire de Mme JOURDAIN

Mme le Maire rappelle qu'il aura lieu le 22 février et que les conseillers peuvent venir vers 11h.

### ✓ Elections

Mme le Maire explique que le bureau de vote se tiendra dans la salle du Poète. Elle fait la lecture de la note expliquant les modalités de vote aux élections municipales, qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres de la commune.

La séance est levée à 23h30.

Fait et délibéré en mairie,  
Les Conseillers présents